

Décision Générale colonial

Décision n° 33 du 5 Fév. 43.

n° 33

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 5 février 1943
Numéro JO n° 4 du 15/02/1943	Date du numéro 15 février 1943

TEXTE INTÉGRAL

En raison de l'indisponibilité de M. CAR-BONNEL, nommé par arrêté 67 du 20 Janvier 1943 comme membre de la Com mission chargée de vérifier les travaux de surcharge des timbres par l'Imprimerie de Diré-Daoua, M. MUSSART, Adjoint prin- ,cipal de classe exceptionnelle est désigné pour le remplacer.